

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la pose d'une vanne sur le réseau d'eau et réparation d'une fuite rue Marx Dormoy par
l'entreprise Groupe NAT – 1 rue des Bouleaux Bat L – 59810 LESQUIN,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Marx Dormoy à partir de l'ancienne piscine
jusqu'au lycée Bernard Chochoy du **Lundi 12 Mai 2025 au Vendredi 27 Juin 2025**.

Article 2 : La circulation se fera par alternat manuel et la vitesse sera limitée à 30 kms/h.

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Groupe NAT,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 29 Avril 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **30 AVR. 2025**

